Présentation de la production scientifique

La liste de toute la production scientifique doit être complète et organisée.

La production écrite doit être classée en distinguant les catégories suivantes :

- Articles dans des revues internationales à comité de lecture reconnues,
- Articles dans des revues internationales à comité de lecture dans des numéros « special issues » (avec le processus de relecture classique de la revue),
- Articles dans des revues nationales à comité de lecture,
- Articles dans des revues « open access».

Pour les articles, les références de chaque article doivent être clairement indiquées (titre de l'article, noms des auteurs dans l'ordre, <u>intitulé complet</u> de la revue, numéro, pages, année de parution).

Pour les ouvrages : titre, éditeur(s), auteur(s), maison d'édition, numéro ISBN.

Pour les chapitres d'ouvrages: titre, auteur(s) et nombre de pages du chapitre, ainsi que les références de l'ouvrage (titre, éditeur(s), maison d'édition, numéro ISBN).

Pour les communications :

- Communications dans des congrès internationaux à comité de lecture et actes publiés (revue ou ouvrage avec ISBN).
- Communications dans des congrès nationaux à comité de lecture et actes publiés (revue ou ouvrage avec ISBN),
- Communications dans des congrès avec actes à diffusion restreinte (actes non publiés dans une revue),
- Communications dans des congrès sans actes diffusés.

Pour les brevets, licences et logiciels : il est indispensable de préciser les références et numéro d'enregistrement.

Remarques:

Une revue ne peut être considérée comme « internationale » que si son comité éditorial est largement composé d'experts internationaux.

En ce qui concerne les conférences « invitées », préciser celles correspondant à des sessions plénières de congrès.

Encadrements scientifiques

Pour que les encadrements scientifiques soient pris en compte, le candidat devra préciser son taux de participation à l'encadrement, le nom des autres encadrants et leur taux de participation, les dates de début et de fin de chaque encadrement, ainsi que les références des publications associées.

Pour un encadrement en cours, la date de début doit aussi être mentionnée.